



unesco

Convention du
patrimoine mondial

45 COM

WHC/23/45.COM/10D
Paris, le 4 juillet 2023
Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**Quarante-cinquième session élargie
Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
10-25 septembre 2023**

Point 10 de l'Ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

**10D. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des Plans d'action pour le deuxième
cycle de Rapports périodiques dans les autres régions**

Résumé

Ce document présente l'avancement des activités de suivi et de la mise en œuvre des plans d'action régionaux du deuxième cycle de Rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique (section I), l'Amérique latine et les Caraïbes (section II) ainsi que pour l'Europe et l'Amérique du Nord (section III). Depuis la 41^e session du Comité du patrimoine mondial, dans le cadre des Rapports périodiques, la soumission de rapports sur les activités régionales doit respecter un format harmonisé.

Projets de décisions :

45 COM 10D.1, voir Section I.C

45 COM 10D.2, voir Section II.C

45 COM 10D.3, voir Section III.D

I. MISE EN OEUVRE DES PLANS D'ACTION POUR LE DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE

A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

i) Plan d'action du Pacifique et Plan d'action de Suwon pour l'Asie, et objectifs

1. Au vu de la diversité géographique et culturelle de la région, ainsi que de son étendue physique, il a été jugé important de produire deux plans d'action régionaux distincts afin de relever les défis et de répondre aux besoins identifiés dans les Rapports périodiques. Des priorités ont également été identifiées au niveau sous-régional, dans les plans d'action régionaux, ce qui a donné lieu à l'élaboration de certains plans d'action sous-régionaux.
2. Le *Plan d'action du Pacifique 2010-2015* a été initialement élaboré en 2009. À la fin du deuxième cycle de Rapports périodiques, une version révisée et plus longue a été adoptée au cours de la réunion régionale finale du deuxième cycle de Rapports périodiques dans le Pacifique, organisée à Apia (Samoa) en septembre 2011.
3. En décembre 2015, le *Plan d'action du Pacifique* a été révisé et prolongé pour 2016-2020.
4. Le *Plan d'action de Suwon pour l'Asie* a été adopté à l'occasion de la réunion régionale finale du deuxième cycle de Rapports périodiques en Asie, organisée à Suwon (République de Corée) en décembre 2011 et est resté valable jusqu'au début de l'exercice du troisième cycle dans la région. Il présente les priorités de l'ensemble de la région asiatique et identifie 21 points sous-régionaux concernant une ou plusieurs sous-régions d'Asie. Trois points d'importance régionale ont été identifiés :
 - Développement, examen et mise en œuvre de plans de gestion (dont la gestion des visiteurs),
 - Réduction des risques de catastrophes et préparation aux risques,
 - Meilleure coopération régionale.
5. Outre les points prioritaires communs à toutes les sous-régions, deux autres points ont été jugés communs à la plupart des sous-régions asiatiques :
 - Implication des communautés,
 - Analyse régionale des lacunes et études thématiques sur les Listes indicatives.
6. Jusqu'ici, la mise en œuvre du Plan d'action de Suwon a progressé de façon régulière malgré l'absence de soutien financier de la part du Programme ordinaire et du Fonds du patrimoine mondial. De nombreuses activités ont été mises en œuvre avec succès par le biais de projets extrabudgétaires découlant directement de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.

B. Activités de suivi conformes aux objectifs du *Plan d'action du Pacifique* et du *Plan d'action de Suwon pour l'Asie*

7. Près de 10 ans après la fin du deuxième cycle de l'exercice de Rapports périodiques dans la région Asie et Pacifique, un certain nombre d'activités organisées dans la région découlent encore plus ou moins directement des priorités identifiées au cours du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques et sont exposées dans le document WHC/23/45.COM/5A. Le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques vient de s'achever dans la région de l'Asie et du Pacifique, et le rapport final sur les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans cette région est présenté au point 10A, avec le Plan d'action cadre final.

8. L'atelier d'examen des priorités du Plan d'action pour le patrimoine mondial de la région du Pacifique (2021-2025) a été organisé par le bureau de l'UNESCO à Apia, en partenariat avec l'UICN Océanie (les 10 et 11 novembre 2021, en ligne), et l'unité Asie-Pacifique du Centre du patrimoine mondial y a également participé. Cet atelier a présenté les résultats des consultations menées aux niveaux national et régional dans le Pacifique, notamment les difficultés, les forces et les opportunités, afin de pouvoir faire une analyse plus approfondie des priorités et des besoins de la région. Il a permis de discuter des priorités d'action nationales et régionales pour le patrimoine mondial, qui pourraient être intégrées à l'élaboration du Plan d'action cadre régional pour l'Asie-Pacifique faisant suite à l'exercice de soumission des Rapports périodiques.
9. Pour appuyer les actions principales « Renforcement des capacités à tous les niveaux », « Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine », « Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations » et « Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine », plusieurs missions de suivi réactif ont été organisées, notamment à Luang Prabang (République démocratique populaire lao, avril 2022), à Lumbini, lieu de naissance du Bouddha (Népal, mars 2022), au Parc national de Komodo (Indonésie, mars 2022) et à la Grande Barrière (Australie, mars 2022). Ces missions ont contribué à l'examen des outils de gestion existants, et d'autres actions ont été engagées par les États parties de la région Asie-Pacifique pour actualiser et améliorer le mécanisme de gestion et de gouvernance. Un certain nombre de processus d'examen, y compris pour la préparation aux risques, sont en cours dans la région, notamment en Afghanistan, au Cambodge, en République islamique d'Iran, au Kazakhstan, en République démocratique populaire lao, au Népal, au Sri Lanka, en Ouzbékistan et au Viet Nam.
10. Un nouveau Comité consultatif international pour les biens du patrimoine mondial d'Ouzbékistan a été officiellement créé en septembre 2021, s'inspirant du modèle des comités de coordination internationaux pour Angkor (Cambodge) et Lumbini (Népal). Une dizaine d'experts internationaux ont été désignés pour aider à la préservation et à la gouvernance des biens ouzbeks dans divers domaines.
11. Plusieurs ateliers sous-régionaux et nationaux ont été organisés en 2021 pour renforcer les capacités des experts du patrimoine s'agissant de concevoir et de réaliser les études d'impact nécessaires, au Bangladesh, en Ouzbékistan, au Kazakhstan, au Tadjikistan, au Laos, au Viet Nam, au Cambodge et en Thaïlande.
12. Plusieurs projets opérationnels contribuent également à ces actions principales, en particulier :
 - Six phases successives (2001-2023) d'assistance au Paysage culturel et aux vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan), dans le cadre du fonds-en-dépôt japonais, ont contribué en permanence à renforcer les capacités nationales en matière de conservation et à renforcer la participation des communautés à la mise en œuvre de l'outil de gestion.
 - Cinq phases successives du projet relevant du fonds-en-dépôt japonais pour la sauvegarde du temple de Bayon d'Angkor Thom (Cambodge) doivent contribuer à la protection, à la mise en valeur et au développement durable du temple de Bayon d'Angkor. Le projet actuel de la phase V (2018-2023) a été consacré à l'amélioration paysagère de la façade Est (section Nord), à la conservation des bas-reliefs des galeries extérieure et intérieure et à la stabilité structurelle de la tour centrale.
 - Quatre phases successives (2010-2024) d'assistance à Lumbini, lieu de naissance du Bouddha (Népal), dans le cadre du fonds-en-dépôt japonais, ont contribué en permanence à renforcer les capacités nationales en matière de conservation et à renforcer la participation des communautés à la mise en œuvre de l'outil de

gestion. La réunion de lancement du projet UNESCO/fonds-en-dépôt japonais pour le renforcement de la conservation et de la gestion de Lumbini, lieu de naissance du Bouddha, bien du patrimoine mondial (phase IV), ainsi que la réunion 2022 du Comité de pilotage international de Lumbini, co-organisées par le Centre du patrimoine mondial, le bureau de l'UNESCO à Katmandou et le Lumbini Development Trust (Népal), ont eu lieu à Lumbini, au Népal, du 23 au 25 mars 2022. Ces réunions ont rassemblé des autorités nationales, des donateurs et des experts nationaux et internationaux en archéologie, conservation, urbanisme, environnement, tourisme et gestion du patrimoine, ainsi que des représentants de la communauté bouddhiste qui ont donné l'impulsion à la discussion et à la mise en avant des intérêts communs à protéger et à promouvoir l'importance de Lumbini et de sa région au Népal. La réunion de lancement et la réunion 2022 du Comité international de pilotage de Lumbini ont mis en avant l'importance de la conservation, de l'archéologie et de la planification générale des trois sites liés – Lumbini, Tilaurakot et Ramagrama – et plus particulièrement de Tilaurakot. Conformément aux recommandations de la réunion 2022 du Comité international de pilotage, la phase IV du projet apportera une assistance technique aux autorités nationales et locales afin de mieux comprendre Lumbini, Tilaurakot et Ramagrama ainsi que des formations sur la protection et la gestion proactives de ces sites anciens.

- Un nouveau projet du fonds-en-dépôt japonais (2021-2023), consacré à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés dans le contexte post-COVID-19, est actuellement déployé au Viet Nam (en particulier à Trang An). Il consiste à mettre en œuvre conjointement des initiatives numériques pour favoriser de nouveaux modèles économiques et la mise en réseau avec d'autres biens du patrimoine mondial en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine.

13. En soutien au domaine prioritaire « Meilleure coopération régionale », plusieurs activités ont été organisées en Asie pour soutenir le processus de proposition d'inscription du patrimoine mondial transnationale en série pour les Routes de la soie :

- Financé par le projet UNESCO/fonds-en-dépôt de la République de Corée « Soutien à la(aux) proposition(s) d'inscription transnationale en série des Routes de la soie en Asie sur la Liste du patrimoine mondial (phase II) », l'Atelier sur la proposition d'inscription transnationale en série des Routes de la soie en Asie du Sud et l'initiative pour le paysage culturel, qui s'est tenu à Katmandou (Népal) les 6 et 7 décembre 2021, a réuni des délégués de la Chine et du Népal, l'ICOMOS, des experts et des observateurs nationaux et internationaux, les bureaux de l'UNESCO à Beijing, Katmandou et New Delhi, et le Centre du patrimoine mondial. Des experts internationaux venant du University College London Institute of Archaeology (Royaume-Uni), du Département d'urbanisme de l'Institut de technologie de Harbin (Shenzhen, Chine) et du Centre international pour le développement intégré des montagnes (ICIMOD) ont partagé les efforts de documentation scientifique en cours sur les axes patrimoniaux des Routes de la soie en Asie du Sud et les paysages culturels environnants. En coopération avec les activités du Centre international de la conservation de l'ICOMOS à Xi'an, qui tient le rôle de secrétariat du Comité de coordination intergouvernemental pour la proposition d'inscription du patrimoine mondial transnational en série des Routes de la soie, cet événement a offert aux États parties une formidable occasion de collaborer sur le plan institutionnel, en promouvant la solidarité internationale et la coopération harmonieuse pour mieux comprendre et sauvegarder les axes patrimoniaux et les paysages culturels de cette sous-région. Les participants et les experts se sont unanimement mis d'accord pour mobiliser les communautés et les

acteurs locaux à toutes les étapes, en vue d'assurer une conservation et une gestion durables des sites le long des axes et dans leur environnement plus large.

- L'« Atelier de renforcement des capacités à Uzgen, Kirghizistan – Les Routes de la soie : proposition d'inscription transnationale en série du couloir Ferghana-Syrdarya et rôle de l'étude d'impact sur le patrimoine dans la gestion des risques pour ses composantes » s'est déroulé à Bishkek, Kirghizistan, le 2 février 2022, en réunion hybride. Cet atelier a réuni plus de 30 participants, dont le ministre adjoint de la Culture, de l'Information, du Sport et de la Politique pour la jeunesse du Kirghizistan, les parties prenantes de la proposition d'inscription transnationale en série du couloir Ferghana-Syrdarya des Routes de la soie, en particulier de la région d'Osh et du district d'Uzgen, au Kirghizistan, des experts internationaux et régionaux, ainsi que des experts de l'UNESCO (Centre du patrimoine mondial et bureau de l'UNESCO à Almaty). L'étude d'impact sur le patrimoine (HIA) du projet de réseau d'égouts dans la ville d'Uzgen, dans l'environnement plus large du site médiéval d'Uzgen, une composante de la proposition d'inscription transnationale en série des « Routes de la soie : le couloir Fergana-Syrdarya », dans la région d'Osh, au Kirghizistan, est en cours de préparation depuis janvier 2022. La réunion finale d'examen de l'étude d'impact sur le patrimoine d'Uzgen s'est tenue en ligne le 6 avril 2022, avec la participation des parties prenantes kirghizes, d'experts internationaux et régionaux, ainsi que d'experts du Centre du patrimoine mondial et du bureau de l'UNESCO à Almaty. Cette réunion a débouché sur la fourniture d'une assistance technique au Kirghizistan pour l'achèvement des EIP en vue de réaliser de potentiels grands projets à Uzgen.
- Grâce à un soutien financier reçu dans le cadre du même projet, l'ICOMOS a publié un rapport d'avancement provisoire concernant l'Étude de cadrage sur le travail supplémentaire visant à définir la portée et l'étendue des Routes de la soie principales pour l'étude de cas et le processus de proposition d'inscription du bien du patrimoine mondial transnational en série en Asie de l'Est en novembre 2021, en consultation et en collaboration étroites avec le Centre du patrimoine mondial et les points focaux nationaux désignés de la Chine, du Japon et de la République de Corée.
- Le projet UNESCO/fonds-en-dépôt japonais « Soutien au processus de proposition(s) d'inscription des Routes de la soie sur la Liste du patrimoine mondial (phase III) » a été approuvé en décembre 2021 (programme d'activités sur 3 ans, de décembre 2021 à décembre 2024). Ce projet vise à améliorer et renforcer les capacités des autorités, des institutions et des experts des États parties participants (Azerbaïdjan, République islamique d'Iran, Kazakhstan, Fédération de Russie et Turkménistan) en matière d'identification, de documentation, de préservation, de gestion et d'interprétation de l'axe Volga-Caspienne de la Route de la soie. Il contribuera à l'atteinte des cibles de l'Objectif de développement durable (ODD) 11.4 pour la protection du patrimoine culturel mondial et de l'ODD 8.9 pour la promotion du tourisme durable, qui crée des emplois et promeut la culture et les produits locaux.
- La réunion d'experts pour le lancement de ce projet UNESCO/fonds-en-dépôt japonais « Soutien au processus de proposition(s) d'inscription des Routes de la soie sur la Liste du patrimoine mondial (phase III) », co-organisée par le Centre du patrimoine mondial et l'Institut international d'études pour l'Asie centrale (IICAS) s'est déroulée en ligne le 23 février 2022. Elle a réuni des représentants de l'UNESCO, de l'IICAS et deux experts de chaque État partie participant (Azerbaïdjan, République islamique d'Iran, Kazakhstan, Fédération de Russie et Turkménistan), ainsi que des experts en ressources internationales et japonaises. Au cours de cette réunion, les représentants de l'UNESCO et les experts internationaux en ressources ont présenté un aperçu des réalisations et de la

proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du bien transnational en série des Routes de la soie, le contexte et les activités prévues du projet UNESCO/fonds-en-dépôt japonais « Soutien au processus de proposition(s) d'inscription des Routes de la soie sur la Liste du patrimoine mondial (phase III) », et ont passé en revue les réalisations de la phase I et de la phase II de ce projet UNESCO/fonds-en-dépôt japonais, ainsi que l'étude thématique de l'ICOMOS relative aux Routes de la soie. Les pays participants d'Asie centrale, occidentale et transcaspienne (Azerbaïdjan, République islamique d'Iran, Kazakhstan, Fédération de Russie et Turkménistan) ont présenté leurs initiatives nationales pour l'identification initiale, la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion de sites du patrimoine associés à l'axe Volga-Caspienne de la Route de la soie. À la fin de la réunion, les participants ont élaboré un document contenant la stratégie, la vision et le planning du plan de travail annuel 2022 concernant le processus de proposition d'inscription de l'axe patrimonial Volga-Caspienne de la Route de la soie.

14. En soutien à l'action principale « Partenariats (entre les communautés, les agences du patrimoine, les organisations régionales, les établissements d'enseignement et les ONG) » :
 - Un séminaire international sur la protection des sites préhistoriques et historiques et l'étude d'impact sur le patrimoine (du 11 au 15 octobre 2021) a été organisé par le Département du patrimoine national de Malaisie en coopération avec le bureau de l'UNESCO à Djakarta, avec la participation du Centre du patrimoine mondial ;
 - Un webinaire de planification économique sur la conservation et le développement des sites archéologiques de la région Nord de la Malaisie a été organisé par le Cabinet du Premier ministre de Malaisie, avec la participation du Centre du patrimoine mondial, le 7 décembre 2021.
 - Un séminaire sur les trois décennies d'inscription d'Ayutthaya sur la Liste du patrimoine mondial : valeurs, défis et gestion holistique (voir <https://bit.ly/3wnTqZx>) a été organisé par le bureau de l'UNESCO à Bangkok, le Département des beaux-arts de Thaïlande et le SEAMEO-SPAFA (Centre régional d'archéologie et des beaux-arts d'Asie du Sud-Est, sous l'égide de l'Organisation des ministres de l'Éducation du Sud-Est asiatique) les 21 et 22 décembre 2021.
15. En soutien à l'action principale « Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations » :
 - Étant donné que le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour la région Asie et Pacifique est en cours depuis octobre 2020, le document WHC/23/45.COM/10A présente un résumé des activités organisées dans ce cadre.

C. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 45 COM 10D.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/10D,*
2. *Rappelant les décisions **43 COM 10A.1** et **44 COM 10C.3** adoptées respectivement à sa 43^e session (Bakou, 2019) et à sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques de la région Asie et Pacifique ;*

4. *Remercie les gouvernements de la Chine, du Japon, des Pays-Bas et de la République de Corée, ainsi que l'Union européenne, pour leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de Rapports périodes de la région Asie et Pacifique ;*
5. *Prend note des progrès accomplis sur le processus de proposition d'inscription des Routes de la soie, lancé par les États parties asiatiques en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, et se félicite de la coopération internationale fructueuse entre les institutions nationales de divers États parties de la région ;*
6. *Salue les progrès accomplis dans l'achèvement des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle en Asie et dans le Pacifique et rappelle aux États parties qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1^{er} février 2024, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1^{er} décembre 2023 au plus tard, pour examen par les Organisations consultatives et pour étude lors des prochaines sessions du Comité.*

II. MISE EN OEUVRE DES PLANS D'ACTION POUR LE DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

A. Plan d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

1. Le Plan d'action régional pour le patrimoine mondial de l'Amérique latine et des Caraïbes pour 2014-2024 (PARALC 2014-2024) est structuré autour de cinq objectifs directement liés aux objectifs stratégiques de la Convention :
 - Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial,
 - Assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial,
 - Promouvoir la mise en place de mesures efficaces assurant le renforcement des capacités dans les États parties,
 - Accroître la sensibilisation du public, ainsi que sa participation et son soutien au patrimoine mondial grâce à la communication,
 - Renforcer le rôle des communautés dans l'identification et la gestion du patrimoine mondial.
2. À la suite de la décision **38 COM 10B.4**, par laquelle le Comité du patrimoine mondial a adopté le Plan d'action régional pour le patrimoine mondial de l'Amérique latine et des Caraïbes et encouragé « les États parties à poursuivre leurs efforts, en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et les centres de catégorie 2 de la Région, pour développer, sur la base du Plan d'action régional, des plans d'action sous-régionaux prenant en considération et s'appuyant sur les résultats du plan précédent, en se concentrant sur les besoins spécifiques de chacune des sous-régions », trois plans d'action sous-régionaux ont été établis :
 - Plan d'action sous-régional pour les Caraïbes (adopté à La Havane, Cuba, novembre 2014),
 - Plan d'action sous-régional pour l'Amérique du Sud (adopté à Cusco, Pérou, mai 2015),
 - Plan d'action sous-régional pour le Mexique et l'Amérique centrale (adopté à Zacatecas, Mexique, avril 2018).

B. Activités de suivi conformes aux objectifs de mise en œuvre du Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes

3. Un certain nombre d'activités impliquant plusieurs États parties ont été mises en œuvre conformément aux priorités et aux objectifs du PARALC 2014-2024, notamment celles présentées ci-dessous. Une liste détaillée des activités figure dans le rapport du Centre du patrimoine mondial sur les activités mises en œuvre au cours de la période concernée (voir le document WHC/23/45.COM/5A).
4. Le projet UNESCO/fonds-en-dépôt japonais « Renforcement des capacités dans les PEID : sauvegarde du patrimoine aux Caraïbes par le développement d'une stratégie de tourisme durable », lancé en septembre 2019, a été mis en œuvre pendant la période concernée, en coopération avec le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable et le bureau de l'UNESCO à Kingston. Ce projet comprenait un « Atelier sous-régional de renforcement des capacités sur le tourisme durable pour les Caraïbes », financé par le fonds-en-dépôt japonais (en ligne, les 23 et 30 novembre 2021). Il a été organisé par le Centre du patrimoine mondial et les bureaux de l'UNESCO à Kingston et à La Havane, en coopération avec l'University of the West Indies et la Commission nationale de la Barbade pour l'UNESCO.
5. Cette initiative a consolidé les résultats du séminaire d'octobre 2020 sur l'étude de cas « Patrimoine industriel de la Barbade : l'histoire du sucre et du rhum » et a renforcé les capacités des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et d'autres parties prenantes, telles que les autorités de gestion touristique, en vue notamment de la future préparation d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
6. Un cours en ligne multi-session de « formation des formateurs » intitulé « Personas, Naturaleza, Cultura », portant sur les approches centrées sur l'humain pour la conservation de la culture et de la nature, a eu lieu en février 2022 et avril 2023 avec la participation d'experts, de gestionnaires et de points focaux nationaux du patrimoine mondial dans la région Amérique latine et Caraïbes. Ce cours s'est déroulé en espagnol sous forme de sessions interactives afin d'apporter une formation technique sur les principes et pratiques de conservation et de gestion à l'échelle de la communauté et de l'humain. Cette activité a été organisée dans le cadre du programme de l'ICCROM Leadership du patrimoine mondial, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et grâce au soutien de la Norvège et de la République de Corée.
7. Un atelier de renforcement des capacités Sandwatch pour le Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) et les coordinateurs nationaux des petits États insulaires en développement des Caraïbes a été organisé en janvier 2022 par les commissions nationales pour l'UNESCO de Sainte-Lucie, Curaçao et Sint-Maarten. Il a promu une démarche participative pour surveiller et préserver l'environnement côtier et maritime des PEID des Caraïbes.
8. Le projet à long terme intitulé « Préservation du patrimoine et appui au secteur touristique », financé par la Banque mondiale, a été finalisé pendant la période concernée, avec des activités portant sur la conservation et la gestion du patrimoine mondial, notamment l'évaluation de l'impact des tremblements de terre, le soutien à l'interprétation du site et le soutien à la préparation du plan de gestion pour le Parc national historique – Citadelle Sans Souci, Ramiers.
9. Atelier dans le cadre du projet soutenu par le gouvernement flamand (Belgique) « Parc national Jardines de la Reina » (Cuba) : un soutien technique apporté pour renforcer la gestion et l'éventuelle préparation d'un dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été mis en œuvre par le Bureau régional de l'UNESCO pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, en vue d'une future candidature.
10. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Transcultural : Intégrer Cuba, les Caraïbes et l'Union européenne par la culture et la créativité, lancé en 2020 et qui devrait

s'achever en 2023, un soutien a été apporté pendant la période concernée au bien du patrimoine mondial de la Vieille ville de La Havane et son système de fortifications.

11. Dans le cadre du projet « Gestion des sites du patrimoine mondial post-COVID-19 », financé par la coopération japonaise, un projet visant à favoriser une démarche participative pour l'élaboration du plan de gestion et le renforcement des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe et de tourisme durable concernant le Site maya de Copan (Honduras) a été lancé en février 2022 et mis en œuvre pendant la période concernée.
12. Un atelier sur la définition de l'état de conservation souhaité pour le retrait des îles et aires protégées du Golfe de Californie (Mexique) de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) a été organisé par le Centre du patrimoine mondial et l'UICN en février 2022, avec la participation de l'ensemble des institutions, partenaires et acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernés du pays. Il a débouché sur la rédaction d'une version préliminaire du DSOCR pour ce bien, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2019.
13. Le projet intitulé « Jeunes leaders du Diquis », élaboré par le Centre du patrimoine mondial et financé par la coopération allemande, a été mis en œuvre durant l'année 2021 par le Bureau multipays de l'UNESCO à San José. Ce projet a sensibilisé et formé les jeunes des communautés concernées à la protection du site.
14. Le projet intitulé « Soutien technique en vue de l'inscription de la Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie) sur la Liste du patrimoine mondial » a été élaboré et finalisé pendant la période concernée, avec l'assistance financière du fonds-en-dépôt néerlandais, en vue de la future élaboration d'un dossier de proposition d'inscription pour les parcs nationaux de Tayrona et de la Sierra Nevada de Santa Marta et leurs sites archéologiques, à l'aide d'un processus participatif centré sur les communautés locales et autochtones également fortement engagées dans la préservation de leur patrimoine immatériel.
15. Les 19 et 20 juillet 2022, un atelier de deux jours a été organisé sur le thème « Stratégie de tourisme durable pour les biens du patrimoine mondial au Suriname ». Il a réuni des représentants d'institutions gouvernementales, des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et des représentants des communautés locales, afin d'identifier les défis et opportunités actuels pour le développement d'un tourisme durable sur les sites désignés par l'UNESCO. L'atelier a été rendu possible grâce au soutien financier du gouvernement japonais, par l'intermédiaire du Fonds-en dépôt japonais, dans le cadre du « Projet de renforcement des capacités des PEID : sauvegarde du patrimoine aux Caraïbes par le développement de stratégies de tourisme durable ».
16. Le 19 janvier 2022, des praticiens des aires marines protégées du monde entier ont pris part à une réunion en ligne lors de laquelle les gestionnaires du patrimoine mondial des Seychelles et du Belize, ainsi que des experts de The Nature Conservancy, ont partagé des informations de première main sur le fonctionnement des obligations bleues et des échanges dette-nature, les conditions nécessaires à leur mise en place et les éléments constitutifs d'un financement à long terme réussi pour la conservation.
17. Le 22 novembre 2022, un atelier en ligne international consacré à la gestion des risques de catastrophes sur les sites du patrimoine mondial a été organisé par le Centre régional de formation à la gestion du patrimoine « Lucio Costa » afin de former et de renforcer les capacités techniques des institutions et des professionnels responsables de l'administration et de la gestion des sites du patrimoine mondial en Amérique du Sud et en Afrique lusophone en matière de gestion des risques de catastrophes.
18. Le premier congrès international du patrimoine culturel a eu lieu au Palacio de Convenciones de La Havane, à Cuba, du 3 au 5 mai 2023. Le principal thème de ce rendez-vous était « Patrimoine culturel et développement durable ». Des séances

spéciales ont été consacrées à la législation en faveur de la protection du patrimoine culturel, aux politiques de gestion du patrimoine culturel, à l'éducation au patrimoine dispensée par les musées et au sein de la communauté, et au changement climatique.

19. De nombreuses réunions et actions de sensibilisation ont été mises en œuvre en Amérique latine et aux Caraïbes dans le cadre du 50^e anniversaire de la *Convention*. Des images, des vidéos et des supports audio ont été produits et partagés auprès de divers publics pour susciter leur intérêt.

C. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 45 COM 10D.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/10D,*
2. *Rappelant la décision 44 COM 10C.4, adoptée à sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques de l'Amérique latine et des Caraïbes,*
4. *Remercie les gouvernements flamand (Belgique), de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas, de la République de Corée et de la Norvège ainsi que la Banque Mondiale et l'Union européenne, pour leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de Rapports périodes de la région d'Amérique latine et Caraïbes.*

III. MISE EN OEUVRE DES PLANS D'ACTION POUR LE DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE DU NORD

A. Plan d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

1. À sa 38^e session en 2014, le Comité du patrimoine mondial a adopté le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Amérique du Nord, puis a adopté, lors de sa 39^e session en 2015, le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Europe. Deux plans d'action distincts ont été élaborés pour chaque sous-région et avalisés par le Comité en 2015.

B. Activités de suivi conformes aux objectifs du plan d'action pour l'Amérique du Nord

2. Après l'adoption du Rapport périodique pour la région Amérique du Nord, et conformément à la décision **38 COM 10A**, les États parties du Canada et des États-Unis ont présenté le Plan d'action sous-régional pour l'Amérique du Nord en 2015. Ce Plan d'action a été préparé par les points focaux nationaux pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial du Canada et des États-Unis, les deux États parties de la sous-région Amérique du Nord. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu et approuvé le Plan d'action du deuxième cycle pour la sous-région Amérique du Nord et ses cinq domaines de résultats dans sa décision **39 COM 10A.2** et a demandé aux États parties d'Amérique du Nord de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de ce Plan d'action.

3. Le Plan d'action pour l'Amérique du Nord identifie les activités qui reposent sur les bases bien établies de la coopération dans la sous-région et sur ses activités actuelles. Il traite des objectifs stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention et est structuré autour de cinq domaines de résultats, avec un calendrier de mise en œuvre de cinq ans. Ces domaines de défis et opportunités pour une coopération sous-régionale renforcée sont notamment les suivants :
 - Futures Listes indicatives,
 - Stratégies d'information et de sensibilisation du public à propos du patrimoine mondial,
 - Développement de stratégies pour renforcer la communication et la coopération entre les gestionnaires de sites du patrimoine mondial à travers toute la sous-région Amérique du Nord,
 - Assistance internationale aux biens du patrimoine mondial hors Amérique du Nord,
 - Intégration aux domaines existants de la coopération sous-régionale.
4. Reconnaisant les liens forts entre les deux États parties et leurs agences des parcs respectives, le Plan d'action visait à soutenir la poursuite des efforts entrepris pour la protection et la promotion du patrimoine mondial dans la sous-région.
5. Comme indiqué dans la décision **43 COM 10A.5**, dans la région Amérique du Nord, le processus de présentation de toutes les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (VUE) a été achevé, en coopération étroite avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives.
6. Après la soumission du premier rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action du deuxième cycle pour la sous-région Amérique du Nord en 2016, comme demandé par le Comité dans sa décision **39 COM 10A.2**, aucun des rapports d'avancement demandés par le Comité dans ses décisions **40 COM 10B.5**, **41 COM 10B.5** et **43 COM 10A.5** n'a été soumis par les États parties d'Amérique du Nord à la date de préparation du présent document. Le Centre du patrimoine mondial a adressé pour la dernière fois une lettre aux États parties concernés en mai 2021, leur rappelant de soumettre leur rapport d'avancement conjoint.

C. Activités de suivi conformes aux objectifs du plan d'action pour l'Europe

7. Après l'adoption du Rapport périodique pour l'Europe et conformément à la décision **38 COM 10A.2**, le Plan d'action cadre du deuxième cycle pour l'Europe (« Plan d'action d'Helsinki ») a été produit. Le Plan d'action d'Helsinki a été préparé conjointement par les points focaux nationaux d'Europe, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu et approuvé le Plan d'action cadre du deuxième cycle pour la sous-région Europe et ses principaux objectifs dans sa décision **39 COM 10A.1**.
8. Le Plan d'action d'Helsinki a été conçu comme un Plan d'action cadre comportant des objectifs régionaux quantitatifs afin d'en faciliter l'appropriation ainsi que l'intégration dans les stratégies nationales, sous-régionales et régionales. Le Plan d'action comporte les trois objectifs clés suivants :
 - a) Identification et protection de la VUE,
 - b) Gestion efficace des biens du patrimoine mondial,
 - c) Sensibilisation à la Convention.
9. Ces objectifs clés primordiaux incluent des domaines prioritaires correspondant à des objectifs spécifiques, qui sont eux-mêmes subdivisés en 34 actions spécifiques. Les

points focaux et les autorités nationales sont invités à décider lesquelles de ces actions sont les plus appropriées dans leurs pays respectifs et à s'approprier le Plan d'action.

10. Diverses activités et initiatives pertinentes pour la mise en œuvre du Plan d'action d'Helsinki ont été réalisées par le Centre du patrimoine mondial. Les points saillants de certaines activités menées depuis la dernière session du Comité en juillet 2021, suivant les objectifs clés du Plan d'action d'Helsinki, sont exposés ci-dessous (voir également le document WHC/23/45.COM/5A pour plus de détails) :

a) Identification et protection de la VUE :

- Dans le cadre de la « Convention France-UNESCO » et avec le soutien du ministère français de la Transition écologique, le Centre du patrimoine mondial a publié une étude sur le patrimoine mondial et la planification de l'énergie éolienne (voir <https://whc.unesco.org/fr/planification-energie-eolienne/>), qui présente quatre études de cas en Europe et dont le but est d'éviter ou d'atténuer tout impact sur la VUE des biens du patrimoine mondial et d'en préserver l'intégrité lors de la transition énergétique.
- L'État partie de la Norvège a demandé aux Organisations consultatives de lui faire part de commentaires techniques concernant les mesures proposées pour contrer les menaces relevées durant le deuxième cycle de Rapports périodiques sur l'un des biens du patrimoine mondial norvégien. L'ICOMOS International a réalisé un examen technique, et une réunion conjointe de consultation s'est tenue en ligne entre l'État partie, le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS International afin de fournir une assistance pour la mise en œuvre des recommandations formulées par l'ICOMOS.

b) Gestion efficace :

- De l'assistance internationale a été accordée pour permettre la gestion et le suivi efficaces des biens du patrimoine mondial en Albanie, Macédoine du Nord et Ukraine.
- L'UNESCO, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour la science et la culture en Europe, a organisé un cours de formation pilote sur la planification interprétative du patrimoine mondial en Europe, auquel ont participé 28 professionnels travaillant pour des biens du patrimoine mondial de tout le sud-est de l'Europe. Ceux-ci ont ainsi pu acquérir de nouvelles connaissances et compétences en matière de planification interprétative.
- Dans le cadre du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas, le Centre du patrimoine mondial a élaboré un outil d'orientation en ligne destiné à soutenir les États parties, les gestionnaires de sites et les autorités nationales dans la protection des biens du patrimoine mondial dans le cadre de la transition vers des sources d'énergie renouvelable, tout en offrant au secteur de l'énergie éolienne une vue d'ensemble des concepts du patrimoine mondial et des exigences en matière de protection et de gestion. Le [Guide en ligne pour les projets d'énergie éolienne dans un contexte du patrimoine mondial](#) lancé en mars 2023 se concentre sur le déploiement de l'énergie éolienne, en faisant spécifiquement référence à la région Europe et Amérique du Nord.
- La Fondation allemande pour le patrimoine mondial apporte un soutien financier au projet pilote en cours « Gestion des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux en Arménie », combiné à la demande d'assistance internationale « Gestion des sites du patrimoine mondial en Arménie ». Ce projet pilote a pour but d'établir une synergie opérationnelle entre la Convention de La Haye de 1954 (y compris ses deux Protocoles de 1954 et 1999) et la Convention du patrimoine

mondial de 1972, et de développer des plans de gestion pour les trois biens du patrimoine mondial arméniens.

- La Plateforme de cartes en ligne du patrimoine mondial, un système d'information géographique (SIG) en ligne pour améliorer le suivi de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, a été lancée. Plus d'informations sont disponibles dans le document WHC/23/45.COM/5A.

c) Sensibilisation à la Convention :

- La cérémonie de remise du Prix international UNESCO-Grèce Mélima Mercuri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels a eu lieu le 22 novembre 2021, à l'occasion de la 41^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Ce Prix récompense les actions exceptionnelles visant à sauvegarder et à mettre en valeur les paysages culturels remarquables du monde, et sensibilise le grand public à l'importance de la sauvegarde des paysages culturels. Les préparatifs de l'édition 2023 du Prix, qui sera décerné en marge de la 42^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, sont lancés.

11. Parmi les États parties au Plan d'action d'Helsinki, des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de plans de gestion de leurs biens du patrimoine mondial, dans l'optique d'améliorer l'efficacité de leur gestion, ce qui constitue l'un des objectifs principaux de ce plan d'action. Néanmoins, de nombreux biens de cette région ne disposent toujours pas de plan de gestion ni de système de gestion.
12. Conformément à l'action 11 du Plan d'action d'Helsinki, des progrès supplémentaires ont été accomplis dans l'achèvement des Déclarations rétrospectives de VUE pour la région Europe et ont été encouragés par la décision **44 COM 10C.5**. Dans la région Europe, 5 % des Déclarations rétrospectives de VUE sont encore en attente d'achèvement. Au moment de la préparation de ce document, six Déclarations rétrospectives VUE seront présentées pour adoption à la 45^e session.

D. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 45 COM 10D.3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/23/45.COM/10D,*
2. *Rappelant les décisions **43 COM 10A.5** et **44 COM 10C.5**, adoptées respectivement à sa 43^e session (Bakou, 2019) et à sa 44^e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021),*
3. *Note que des progrès supplémentaires ont été réalisés dans le suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques pour l'Europe et l'Amérique du Nord, et encourage les États parties de la région à poursuivre leurs efforts pour mener à bien les actions prioritaires identifiées lors du deuxième cycle de Rapports périodiques, tout en tenant le Centre du patrimoine mondial informé des avancées et/ou défis significatifs ;*
4. *Rappelle par ailleurs que le suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques a d'importantes implications en matière de ressources et de charge de travail pour les États parties et le Centre du patrimoine mondial et, par conséquent, encourage les États parties à soutenir financièrement les activités de suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques dans la région Europe et Amérique du Nord, au sein de leur pays, et à envisager de verser des contributions volontaires au sous-compte du Fonds du*

patrimoine mondial consacré au renforcement des capacités humaines du Secrétariat ou de détacher des experts ;

5. *Note également le manque de soutien financier des États parties pour donner suite à l'enquête de suivi du Plan d'action d'Helsinki de 2016 et évaluer les résultats du Plan d'action sous-régional 2015 pour l'Amérique du Nord ;*
6. *Se félicite des progrès accomplis dans l'achèvement des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle en Europe, mais rappelle aux États parties de la région qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le **1^{er} février 2024** au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le **1^{er} décembre 2023** au plus tard ;*
7. *Invite le Centre du patrimoine mondial à inclure dans le Rapport régional à présenter à sa 46^e session une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des différents plans d'action, à partir des informations communiquées par les États parties dans le cadre de l'exercice de Rapports périodiques entre 2022 et 2023.*